



PROCES-VERBAL DU CONSEIL Séance du 3 octobre 2013

Étaient présents :

Collège A :

- M. Lamine BOUBAKAR (procuration de M. MAILLOTTE et de M. MILLOT)
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. Christian SUE

Collège B :

- M Badr ALAOUI-SOSSE
- M. Julien BERNARD
- Mme Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- M. Abderrazzak KADMIRI (procuration de M. ANSEL et de Mme SCHIRRER)
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne –Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- Mme Nelly BOTELLA
- M. Christophe COMBE
- Mme Valérie DELISLE (procuration de M. CRINI)
- Mme Valérie FAUVEZ (procuration de M. SALZENSTEIN)
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- M Kévin BARBIER
- M. Aïman DILOU (procuration de M. MARCOT)
- Melle Louise DUCRET (procuration de Melle PUNKOW)
- M. David PETROVIC

Collège des personnalités extérieures

- M. Anthony JEANBOURQUIN (procuration de Mme LANDRY)
- M. André MARIAGE

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Jean–Pascal ANSEL
- M. Patrick BONTEMPS

- M. Fabrice BOUQUET
- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT
- M. Grégorio CRINI
- M. Michel DAGUENET
- M. Alexandre GUSTIN
- Mme Dominique LANDRY
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. Julien MARCOT
- M. Jean-Louis MILLOT
- Melle Juliette PECQUEUR
- Melle Marine PUNKOW
- M. Patrice SALZENSTEIN
- Mme Joëlle SCHIRRER
- M. Pascal VAIRAC

La séance est ouverte à 14 heures.

Monsieur KADMIRI rend compte de la séance du conseil d'administration de l'UFC du 2 octobre 2013 en ce qui concerne la mise en application de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et de la circulaire d'application n° 2013-0666 du 9 septembre 2013 "mise œuvre des mesures transitoires de la loi ESR pour l'organisation des établissements".

Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté formeront une communauté d'universités qui sera créée par décret.

Pour ce faire, chaque établissement et organisme ayant décidé d'y participer devra adopter les statuts de cette communauté qui pourront être modifiés par délibération de son conseil d'administration (après un avis favorable rendu à la majorité des 2/3). Ces modifications seront approuvées par décret.

Le conseil d'administration de l'UFC a prévu le vote des statuts pour la première quinzaine de mars 2014. La mise en place de cette communauté d'universités sera "le grand chantier 2014" de l'UFC.

Monsieur KADMIRI fait le point sur la nouvelle loi et sur la période transitoire (jusqu'en 2016) en mettant l'accent sur la gouvernance:

- élection du président et attributions.
- conseil d'administration.
- conseil académique.
- Section disciplinaire.

Monsieur KADMIRI fait part au conseil des plans de rigueur mis en place par certaines universités, et des difficultés rencontrées par l'UFC pour la préparation du budget 2014.

Le président, interrogé sur un gel éventuel de postes, a répondu par la négative.

Il faut noter cependant que les composantes ont dû contribuer soit en crédits purs, soit par le gel de postes, soit par la réduction des heures complémentaires. L'UFR ST a contribué à hauteur de 59 307€ pour l'exercice 2013 et devra verser à l'UFC 171 920€ pour l'exercice 2014.

Monsieur KADMIRI se dit très pessimiste pour le moyen terme sauf si l'Etat prend conscience des réelles difficultés que rencontrent les universités et qu'il abonde les dotations par des ressources nouvelles.

Monsieur KADMIRI précise qu'il ne souhaite pas toucher aux crédits de fonctionnement.

Il ajoute que si le GVT ne diminue pas en 2015, il faudra encore trouver plus de crédits; ce qui pourrait aboutir à la suppression de postes.

Monsieur Mariage confirme les propos de Monsieur KADMIRI et pense que 2014 sera très difficile. Les composantes ne pourront pas faire d'efforts supplémentaires.

Monsieur KADMIRI indique qu'au conseil d'administration du 2 octobre la DGF 2014 a été arrêtée, et que la dotation de l'UFR ST subira une baisse d'environ 8 000€(en plus de la contribution).

La baisse pour ST de 8 000€sur la DGF s'explique par la perte de quelques étudiants en 2012 (application de SYMPA au calcul de la DGF) mais le flux étant en augmentation en 2013, les crédits 2015 seront de ce fait impactés.

Monsieur KADMIRI commente ensuite le tableau relatif au flux étudiants.

Il fait remarquer l'augmentation des inscriptions en première année et remercie les collègues qui se sont investis par diverses actions (une classe-un chercheur, visites, journée portes ouvertes...).

Pour la première fois, les inscriptions à cette période dépassent celles relevées au mois de janvier.

Monsieur JACQUOT demande s'il y a des motifs extérieurs à cette situation.

Monsieur KADMIRI répond que le CMI y a contribué ainsi que le maintien du plan réussite en licence.

Monsieur JACQUOT s'interroge sur l'impact des nouveaux programmes.

Monsieur KADMIRI demandera à Monsieur ANSEL de faire des statistiques par baccalauréat.

Madame LEBLOIS fait remarquer que le même phénomène se produit à DIJON

Monsieur KADMIRI indique que les premiers vœux d'étudiants étaient plus importants cette année que les années précédentes.

Monsieur ALAOUI-SOSSE pose la question de savoir si le nombre croissant d'étudiants ne va pas creuser plus encore le déficit.

Monsieur KADMIRI répond que le système SYMPA tient compte du nombre d'étudiants pour l'attribution des crédits. Il précise qu'il n'y aura pas de corrections cette année.

Monsieur KADMIRI revient à la préparation du budget primitif en faisant remarquer le poids de plus en plus important des fluides : bientôt la DGF ne couvrira plus cette seule facture.

Monsieur DILOU pose la question de la mise de place des compteurs demandée depuis longtemps.

Monsieur KADMIRI répond que rien n'a été fait, mais que des compteurs ont été achetés pour le DMA.

Monsieur BOUBAKAR indique que l'université ne peut justifier les dépenses de fluides des locaux.

Monsieur KADMIRI précise que les directeurs de laboratoires sont prêts à payer mais veulent un décompte.

Actuellement, ils participent pour une faible part par le biais des prélèvements de 5%, ce qui est insuffisant.

Campagne emploi 2014

Monsieur KADMIRI présente la campagne emploi 2014 en indiquant que de nombreuses universités ont gelé des postes (voir annexe).

Il commente tout d'abord le tableau concernant les BIATSS.

Madame PELLET s'interroge sur le profil du poste libéré par Mme JEUNE.

Monsieur KADMIRI indique qu'une possibilité s'offre par mutualisation d'un poste avec les géologues, et que les fonctions de vagemestre pourraient être redéfinies avec les services centraux.

Il y aura de toute façon, ½ poste pour l'accueil si cette mutualisation ne se fait pas.

Ce dossier sera revu en novembre.

En ce qui concerne les deux postes des personnels actuellement en disponibilité, ils ne pourront pas être mis au concours, sauf si M. QUESTE démissionne à l'issue de cette période (1^{er} janvier 2014).

Il rappelle que les créations ne peuvent se réaliser que par redéploiement interne.

Il propose néanmoins de procéder à un classement des postes :

- 1) IGR (FEMTO-DISC)
- 2) IGE (FEMTO-DMA)
- 3) ASI (FEMTO)

Monsieur KADMIRI présente ensuite le tableau relatif aux postes enseignants.

Tous les postes libérés sont demandés au recrutement dans la même section à l'exception des postes 36 MCF 1217 et 9127 PRG 1222 qui pourraient être intervertis (MCF en 63^{ème} section et recrutement d'un PRAG en géologie).

En l'attente d'une réponse des géologues sur un éventuel candidat, les deux postes sont sur les deux sections, le choix définitif se faisant en novembre.

Monsieur BOUBAKAR demande les raisons du choix d'un PRAG en géologie.

Monsieur SUE répond que la section a des besoins importants en enseignement.

Monsieur KADMIRI ajoute que c'est un domaine très pointu et qu'il est difficile de trouver un MCF dans la section.

Il fait savoir que la section d'électronique a voté pour la publication du poste en PRAG par 9 voix contre 3 et un vote nul, mais que des enseignants de cette section sont en sous-service en ST (les personnes font leur service ailleurs). La section va par ailleurs bénéficier d'une chaire d'excellence en mars prochain

Le recrutement d'un PRAG ne paraît donc pas justifié.

Madame LEBLOIS précise que les enseignements complémentaires sont faits en grande partie à l'ISIFC et que M. BERNIER (qui part en retraite) a une compétence très spécifique.

Les enseignants compétents dans ce domaine sont en "sur service", c'est pour cette raison que le département a demandé un PRAG.

Madame DULMET indique qu'il faut beaucoup de prudence pour établir le profil.

Monsieur KADMIRI répond que l'on veillera tout particulièrement sur le profil enseignement et que l'on ne recrutera pas s'il n'est pas conforme.

Monsieur BERNARD fait remarquer que le cas de l'ISIFC et du CTU qui n'ont pas d'enseignants est problématique et que l'université doit clarifier cela.

Monsieur KADMIRI répond que pour l'ISIFC, l'UFR ST a participé pour régler le problème en déployant huit postes d'enseignants et un poste BIATSS vers cette composante.

Madame LEBLOIS demande quand on aura l'information pour le choix retenu.

Monsieur KADMIRI donnera vraisemblablement l'information lors du prochain conseil.

Monsieur BOUBAKAR s'interroge sur les services d'enseignements spécifiques en 63^{ème} et sur le profil du poste d'enseignant-chercheur.

Monsieur KADMIRI répond que les laboratoires ont donné les profils recherche et les départements les profils d'enseignement. Si la personne ne correspond pas aux deux profils, elle ne sera pas recrutée.

Monsieur JACQUOT indique qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux profils et que le comité devra faire son travail.

Monsieur ALAOUI-SOSSE fait remarquer que le comité de sélection se réunit sans que le département soit au courant. Il souhaite que le directeur de département soit dans le comité.

Monsieur KNORR propose d'élargir le comité à douze personnes.

Monsieur LANCIEN rétorque qu'on ne peut rien imposer et demande quelle est la légitimité du conseil pour édifier des règles sur la constitution des comités de sélection.

Monsieur KADMIRI fait savoir que les listes des comités de sélection passent obligatoirement par la direction de l'UFR qui les transmet ensuite à l'université.

Monsieur MARIAGE confirme.

La campagne emploi est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur KADMIRI remercie les personnes qui se sont investies pour la réussite des CMI et demande à Monsieur BOUBAKAR de dire deux mots sur ces formations.

Monsieur BOUBAKAR fait le point sur les formations actuellement en service (géologie appliquée- structures et systèmes intelligents – physique) et sur les projets en cours (informatique pour UFR ST- énergie pour UFR STGI et géographie pour UFR SLHS).

Il précise que pour réussir il a fallu un investissement fort des collègues.

Pour l'ouverture d'un CMI mathématiques, le dossier n'est pas encore tout à fait mûr mais le sera pour une ouverture en 2015.

Monsieur LANCIEN fait savoir que ses collègues doivent être remotivés, ils ne comprennent pas la décision de refus qui a été prise, ils pensaient que ce qu'ils faisaient répondait au cahier des charges.

Monsieur BOUBAKAR indique qu'au départ, il n'y avait aucune garantie que les dossiers soient acceptés et que sur le dossier "maths" il y aurait eu un choix politique...

Monsieur LANCIEN rétorque que si c'est un choix politique, il aurait fallu le dire et non pas donner de fausses raisons. Il fallait en fait un CMI pour le nord Franche-Comté.

Monsieur KADMIRI soumet au conseil le projet de subvention de 600€ que le laboratoire de mathématiques veut accorder à l'association 4L des dunes afin de soutenir la participation de deux étudiants de M1 au 4L Trophy (raid en 4L entre France et Maroc à but humanitaire orienté sur l'apport de matériel pédagogique). Cette demande est votée à l'unanimité

Madame PELLET demande s'il est possible de rediscuter des dates de fermeture qui ont été votées au dernier conseil, considérant que c'est une perte de droit de congé pour les personnels. Monsieur KADMIRI fait préciser à Mme PELLET qu'elle a elle-même voté cette mesure et accepte de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'UFR.

Monsieur BERNARD souhaite savoir si les dossiers de candidatures "Campus France" pourraient être transmis complètement, c'est-à-dire avec l'avis motivé suite à l'entretien du candidat à l'ambassade. Apparemment, cela ne semble pas poser de problème.

Monsieur BERNARD évoque le problème de l'occupation des salles et notamment celui des salles réservées à une formation et que l'on ne peut "débloquer". Monsieur KADMIRI reconnaît les difficultés actuelles pour l'attribution des salles d'enseignement. Ce problème sera réglé à moyen terme avec le déménagement à TEMIS et la rénovation de salles en Métrologie. Madame DULMET fait remarquer qu'il y a par période de nombreuses salles inoccupées.

Monsieur BOUBAKAR revient sur la baisse des moyens de l'université et demande s'il y a des solutions. Monsieur KADMIRI indique qu'à l'heure actuelle, il manquerait 4 millions d'euros à l'UFC. Les composantes ont toutes contribué soit en crédits purs, soit en gel de postes ou de certains travaux (cas par exemple pour chrono-environnement). Une mutualisation des moyens techniques sur des actions ponctuelles a été mise en place. En ce qui concerne les heures complémentaires, il précise que ce n'est pas le nombre d'heures qui a augmenté mais les dépenses liées à l'embauche de vacataires. Monsieur BOUBAKAR demande si l'avenir des composantes dépend de la politique de recherche, car seule la recherche rapporte. Monsieur MARIAGE indique que ce qui est important c'est de relier la formation et la recherche. Il remercie Monsieur KADMIRI pour le travail mis en place pour la mutualisation. Il fait remarquer que ce qui donne les moyens à une composante c'est "la hargne du directeur". En ce qui concerne les problèmes financiers des universités, il estime que rien n'est mis en place pour sortir de l'ornière. A titre d'exemple, il faut comparer le montant des droits d'inscription des écoles et des universités.

La séance est close à 17 heures 30.

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI